



CONSTRUCTION D'UN CRÉMATORIUM

Parc d'activités Les Gravilliers 3 – PONTARLIER (25300)

NOTICE DE SECURITE

PC 40

Janvier 2025

Architecte mandataire

CREPY & FROMION

Architectes

Architecte associé

Sandrine LESTRADE

Architecte

Economiste

GBA & Co

BET Fluides

GBA Energies

BET Structures

B.E. Dijonnais

Table des matières

1	Intervenants.....	2
2	Textes de référence	3
3	Présentation du projet.....	3
3.1	Objet.....	3
3.2	Description du projet.....	3
4	Classement de l'ERP	4
5	Dispositions applicables à l'ERP	5
5.1	Desserte et accessibilité (Art. PE 7) :.....	5
5.2	Evacuation des personnes handicapées :.....	5
5.3	Isolement par rapport au tiers (Art. PE 6) :.....	5
5.4	Structures :.....	6
5.5	Couverture :	6
5.6	Façades :.....	6
5.7	Distribution intérieure :	6
5.8	Locaux à risques particuliers (Art. PE 9) :.....	6
5.9	Recoupement des vides :	7
5.10	Conduits et gaines (Art. PE 12) :	7
5.11	Dégagements (Art. PE 11) :	7
5.12	Aménagements intérieurs :.....	7
5.13	Désenfumage (Art. PE14 et Instructions techniques n° 246 et 247) :	7
5.14	Chauffage et ventilation (Art. PE 20 à PE 23) :	8
5.15	Gaz (Art. PE 10-B) :.....	8
5.16	Installation électrique (Art. PE 24, DECRET 14/11/1988) :	8
5.17	Eclairage (Art. PE 24, DECRET 14/11/1988) :	9
5.18	Moyen de secours et d'extinction (Art. PE 26 à PE 27) :	9

1 Intervenants

Maître d'ouvrage : Pompes Funèbres Intercommunales du Grand Pontarlier
10 Rue Charles Maire
25300 PONTARLIER
Tel : 03 81 39 43 79

Architecte mandataire : CREPY & FROMION Architectes
34 Cours du Parc
21000 DIJON
Tel : 03 80 67 38 82
Mail : lestrade-fromion@architectes.org

Architecte associé : LESTRADE Sandrine Architectes
9 Rue Lacharrière
75011 PARIS
Tel : 06 20 02 30 90
Mail : lestrade-fromion@architectes.org

Economiste : GBA & CO
7 rue Pablo Picasso
CS 70626 - 42041 SAINT-ETIENNE CEDEX 1
Tel : 04 77 93 08 90
Mail : gba@gba-eco.com

BET Fluides : GBA ENERGIES
7 rue Pablo Picasso
CS 70626
42041 SAINT-ETIENNE CEDEX 1
Tel : 04 77 90 88 50
Mail : energies@gba-energies.com

BET Structures : Bureau d'Etudes Dijonnais (BED)
Parc tertiaire du Cap Vert
21800 QUETIGNY
Tel : 03 80 45 21 52
Mail : bedijonnais@orange.fr

Bureau de Contrôle : SOCOTEC
Agence de Besançon
4 rue du Colonel Maurin – 25000 BESANCON
Mail : cyrille.fournier@socotec.com

2 Textes de référence

- Règlement Sanitaire Départemental du 1er janvier 1980.
 - Arrêté du 22/06/90 relatif aux dispositions générales de sécurité incendie pour les ERP de 5^{ème} Catégorie et Arrêté connexe relatif aux ERP de type V
 - Code de la Construction et de l'Habitation (C.C.H.)
 - Code du travail
 - Arrêté du 11 avril 2023 fixant les caractéristiques techniques applicables aux crématoriums et aux appareils de crémation
 - Arrêté du 25 juin 1980 modifié relatif à la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public. Dispositions générales
 - Arrêté du 21 avril 1983 modifié (dispositions particulières : établissements de culte) - (Type V)
 - Code général des collectivités territoriales : décret 2000-318 2000-04-07 JORF du 9 avril 2000 : Crématoriums
 - Arrêté du 23 juin 1978 relatif aux installations fixes destinées au chauffage et à l'alimentation en eau chaude sanitaire des bâtiments d'habitation, de bureaux ou recevant du public
 - Arrêté du 23 février 2018 relatif aux règles techniques et de sécurité, applicables aux installations de gaz combustible des bâtiments d'habitation individuelle ou collective, y compris les parties communes, et les guides associés à cet arrêt
 - Arrêté du 6 octobre 2004 modifié portant approbation de dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (guide d'emploi des isolant combustibles dans les ERP)
 - Arrêté du 21 novembre 2002 modifié relatif à la réaction au feu des produits de construction et d'aménagement
 - Normes françaises 15 100, NFC 14 100
- (Liste non exhaustive...)

3 Présentation du projet

3.1 **Objet**

La présente notice a pour objet de préciser la conformité au Règlement de sécurité Incendie des dispositions constructives envisagées dans le cadre d'un projet de Crématorium.

3.2 **Description du projet**

Le projet prévoit la création d'un équipement neuf – type ERP - destiné à la fonction de Crématorium -

Le projet s'organise en simple RDC et prévoit :

Locaux accessibles au Public :

- 1 Hall d'entrée,
- 1 espace d'attente,
- 1 salles de cérémonies
- 1 salon d'accueil des familles et de remise des urnes ,
- 1 bureau d'accueil et d'administration
- 1 espace de convivialité et condoléances,
- Des Sanitaires H/F

Locaux non-accessibles au Public :

- Locaux du Personnel (sanitaires, vestiaires, détente du personnel)
- Espaces techniques des appareils de crémations, rangement et stockages divers
- Aire d'arrivée des cercueils
- locaux techniques chaufferie, TGBT
- Un espace technique recevant la Centrale de traitement d'air est aménagé en comble.

Aménagements extérieurs :

Le projet dispose de 2 zones de stationnement : 49 places (dont 3 PMR) dédiées au public accessible depuis l'angle sud de l'emprise allouée au projet et 4 places dédiées au personnel, accessibles depuis le nord, et en continuité d'une cour de service permettant l'accès des corbillards. Un abris vélos est prévus.

Les parois externes du projet sont constituées de voile de béton et d'appareillage de pierre .

La couverture est mixte : la majeure partie des espaces dispose d'une toiture terrasse béton plane , étanchée et isolée non praticable.

Une toiture pentue à 2 pans, constituée d'une charpente en bois isolée et revêtue de tuile de terre cuite émerge et se distingue de la toiture plane. Cette toiture définit le volume de la salle de cérémonie et abrite les espaces techniques de crémation en RDC et traitement d'air en comble.

4 Classement de l'ERP

Mode de calcul des effectifs en ERP type V

LOCAUX	Surface ou sièges	Base de calcul	Effectif du Public	Effectif du Personnel
Salle de Cérémonie	100 places	<i>1Personne/50 cm de longueur de banc + 2 emplacement PMR</i>	100	
Hall d'accueil	40 m2 utiles	<i>1Personne / siège</i>	40	
Salle d'Attente	6 places	<i>1Personne/siège</i>	6	
Salon d'accueil des familles /remise des urnes	5 places	<i>1P/siège</i>	5	1

Bureau accueil et administration	4 places	1P/siège	4	1
Salle de Convivialité	38 m2	1P/m2	38	
Locaux Techniques et locaux sociaux	174 m2		0	1
TOTAL			193	3

Total de l'effectif du public + Personnel pour ERP : **196** personnes < 300 personnes

L'ERP est classé en 5ème catégorie (<300p) Type V

5 Dispositions applicables à l'ERP

5.1 Desserte et accessibilité (Art. PE 7) :

Bordé de deux voies de desserte, présentant les caractéristiques de voie engins , le terrain allouée à l'opération est aisément accessible depuis le domaine public .

Les accès pompier peuvent se faire via les portes en facades Est et en façade ouest.

5.2 Evacuation des personnes handicapées :

Le niveau de RDC, est directement accessible depuis la voie publique sans dénivelé.

Absence d'étage.

5.3 Isolement par rapport au tiers (Art. PE 6) :

Tiers en vis-à-vis

Pas de tiers en vis à vis à moins de 5m (le bureau archive en annexe indépendante située au nord-est fait partie du crématorium)

- Tiers contigu

Pas de tiers contigus

- Tiers superposé

Pas de tiers superposé

Communication avec un parc de stationnement couvert :

Sans objet

5.4 Structures :

Les structures seront **SF 1/2H ou R30**.

Les planchers séparatifs seront coupe-feu CF de degré 1/2h, REI ou EI 30.

5.5 Couverture :

La couverture sera **SF 1/2H**

La structure de la charpente sera stable au feu de degré 1/2h, ou R30 ou visible depuis le dernier niveau

5.6 Façades :

Les façades seront **SF 1/2H**

5.7 Distribution intérieure :

Parois entre locaux et dégagements accessibles au public : **CF de degré 1/2h REI ou EI 30**

Parois entre locaux accessibles au public et locaux non accessibles au public classés à risques courants : **PF de degré 1/2h E 30C**

5.8 Locaux à risques particuliers (Art. PE 9) :

Local four :

Le local contenant l'appareil de crémation (compris zone d'introduction du cercueil) est séparé des locaux adjacents par des parois fixes de degré **CF 2 H REI ou EI 120**. Les portes sont CF 1 H ou EI 60-C équipée de Ferme porte. Le local contenant l'appareil de crémation est pourvu en parties haute et basse d'orifices d'aération donnant sur l'extérieur du crématorium et placés afin d'éviter les zones mortes. La surface des orifices est déterminée en fonction des données du constructeur de l'appareil de crémation.

Locaux à risque moyens :

Parois et planchers au moins coupe-feu **CF de degré 1h**, REI ou EI 60. Les portes seront au moins CF de degré 1/2h, ou EI 30-C et munies de ferme-porte. Sont concernés :

- Local rangement
- Local stockage des urnes
- Local archives
- Local stockage réactif
- Local Chauffage
- Local TGBT
- Enclos déchet (extérieur abrité)

(Repère sur plan LRM)

Locaux à risque important :

5.9 Recoupement des vides :

Sans objet

5.10 Conduits et gaines (Art. PE 12) :

Protection coupe-feu selon niveau d'isolement des parois traversées

5.11 Dégagements (Art. PE 11) :

Effectif cumulé (un seul niveau en simple RDC) : 193 personnes

Nombre de sorties et Unités de passage règlementaires : 2 dégagements totalisant 3UP

Nombre de sorties et Unités de passage prévues au projet : 4 dégagements totalisant 8 UP

Dispositions diverses :

- **Cul de sac** : Absence de cul-de-sac supérieur à 10 mètres.
- La salle de cérémonie et la salle de convivialité dispose de 2 sorties distantes de 5m à minima
- Sens d'ouverture des portes :

Les portes ouvriront dans le sens de la fuite pour toutes les sorties signalées I.S.

5.12 Aménagements intérieurs :

	Dans les locaux et les dégagements	Dans les escaliers encloisonnés
Revêtements muraux	M2 ou C-S3,d0	Sans Objet
Revêtements de Sols	M4 ou DFL-S2	Sans Objet
Revêtements plafonds et suspentes	M1 ou B-S3,d0	Sans Objet
Isolants (acoustiques ou thermiques ou autre)	M0 ou A2-s2, d0 en paroi verticale, en plafond ou en toiture ; A2fl-s1 en plancher, au sol.	Sans Objet
Mobilier	M3 ou C-S3,d0	Sans Objet
Eléments de décoration Flottant	M3 ou C-S3,d0	Sans Objet

5.13 Désenfumage (Art. PE14 et Instructions techniques n° 246 et 247) :

- Sans objet (pas de locaux > 300m2)
- Pas de circulation > 30ml

5.14 Chauffage et ventilation (Art. PE 20 à PE 23) :

Il est prévu les installations de production chaud et froid ainsi que les équipements secondaires de distribution. Il sera mis en place un système de réutilisation de l'Energie fatale des fours.

La réalisation des réseaux hydrauliques sera intégrée dans les volumes du bâtiment en plafond ou sous face de dalle suivant étude et dimensionnement.

Les équipements terminaux seront intégrés harmonieusement au projet architectural, grille en acier thermolaquée.

CHAUFFAGE :

Chaudière individuelle gaz à ventouse placée dans le local chauffage, puissance totale utile comprise entre 30 et 70 kW pour alimenter les planchers chauffants.

Un échangeur sera mis en place sur le circuit de refroidissement des fumées du four permettant de réutiliser l'énergie fatale, ce système alimentera les planchers chauffants.

VENTILATION :

L'air hygiénique sera produit par une Centrale de Traitement d'Air (CTA).

La CTA, positionnée dans le local technique CTA au R+1, sera raccordée sur les conduits principaux d'air neuf et de rejet.

L'extraction des sanitaires sera réalisée par la Centrale de Traitement d'Air (CTA).

Les installations seront conformes aux articles PE du Règlement de Sécurité et au Règlement sanitaire.

NOTE :

Lors de la traversé de locaux à risque par les réseaux, le degré coupe-feu devra être restitué.

5.15 Gaz (Art. PE 10-B) :

Le Gaz sera utilisé pour le fonctionnement du four et l'alimentation de la chaudière gaz située dans le local chauffage.

Il sera prévu deux arrivés distincts pour le four et la chaudière.

Ces réseaux Gaz seront commandés par des vannes de coupure d'urgence sous verre dormant, placée en façade sur la cour de service à proximité de l'accès de service (accès technique au Sud de la parcelle).

5.16 Installation électrique (Art. PE 24, DECRET 14/11/1988) :

- Le TGBT sera constitué par une armoire standardisée et homologuée implantée dans le secteur logistique.
- Dans le cadre du projet, il n'existe aucun groupe électrogène, ni poste de transformation, ni cellule haute tension, ni appareils électriques émettant des vapeurs inflammables ou toxiques.
- Les installations électriques seront réalisées en conformité avec les dispositions de réglementation.
- Un bouton poussoir d'arrêt d'urgence des installations électriques est prévu dans le secteur logistique.

- Un contrôle fait par un organisme agréé, sera opéré dans le cadre de l'opération

5.17 Eclairage (Art. PE 24, DECRET 14/11/1988) :

L'établissement disposera d'un éclairage de sécurité permettant d'assurer l'évacuation des personnes en cas d'interruption accidentelle de l'éclairage général. Il sera notamment installé dans les dégagements généraux et dans les locaux. Cet éclairage de sécurité sera réalisé conformément à l'article PE24 § 2.

L'éclairage de sécurité sera assuré par des blocs autonomes (BAES) conformes aux normes NF C 71-800 et positionnés au-dessus des issues.

DISPOSITIONS PARTICULIERES AU TYPE d'Exploitation Type V Interdiction de fumer :

Il sera interdit de fumer dans l'ERP

Articles et produits dangereux :

Il n'est pas prévu l'utilisation de produits de ce type. Les bennes d'apport volontaire ne recevront pas de produit dangereux

5.18 Moyen de secours et d'extinction (Art. PE 26 à PE 27) :

Moyens de lutte contre l'incendie : Extincteurs :

- des extincteurs EP 9 litres de façon à ce qu'un appareil soit accessible au moins de 15 m de tout point de l'établissement à raison de 1/300m².
- des extincteurs appropriés aux risques particuliers

Un extincteur CO₂ de 2kg sera implanté à proximité de l'installation technique électrique

- Un poteau incendie est situé à l'entrée du site à moins de 200 m du crématorium.

Système de sécurité incendie :

Conformément à la réglementation à laquelle est soumis le bâtiment (Etablissement recevant du public ERP de 5ème catégorie), il sera mis en place un SSI de catégorie E avec un Equipement d'Alarme (EA) de type 4 permettant la détection et la gestion du signal d'évacuation.

Le système de sécurité incendie sera composé :

- D'une centrale installée au niveau du bureau administration
- De déclencheurs manuels installés à proximité des issues des de secours. Les déclencheurs manuels seront implantés à une hauteur de 1.10 mètres du sol fini et ne devront pas comporter une saillie supérieure à 10 cm.
- De sirènes avec flash installés dans l'ensemble de l'établissement
- De diffuseurs lumineux installés dans les sanitaires accessibles au public.

Alarme :

L'alarme de type 4

Alerte :

L'établissement sera équipé d'un onduleur pour secourir la box de l'opérateur. L'autonomie sera d'une heure.

Consignes de sécurité / Plans

Les plans et consignes de sécurité seront affichés en tenant compte de la configuration des locaux

FIN DU DOCUMENT